



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DE LA CONCERTATION

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA RN31 À MUIZON - MARNE

Concertation Publique
Du 28 novembre 2022 au 02 janvier 2023

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

Page 03

2- RAPPEL DES ACTEURS DU PROJET

Page 04

3- RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

Page 05

4- L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Page 06

5- LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Page 09

6- LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Page 10

7- CONCLUSION

Page 22

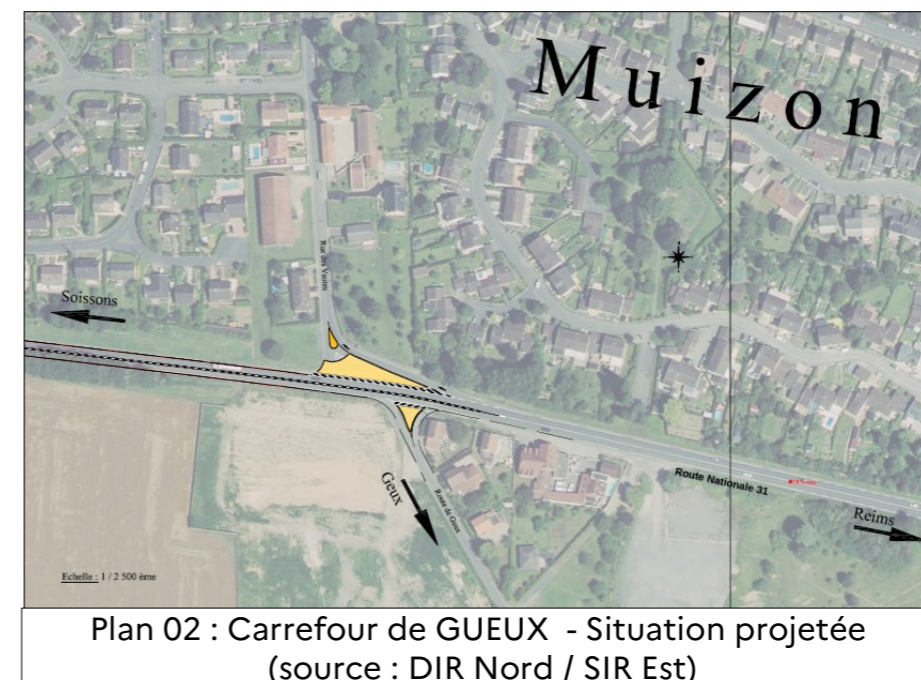
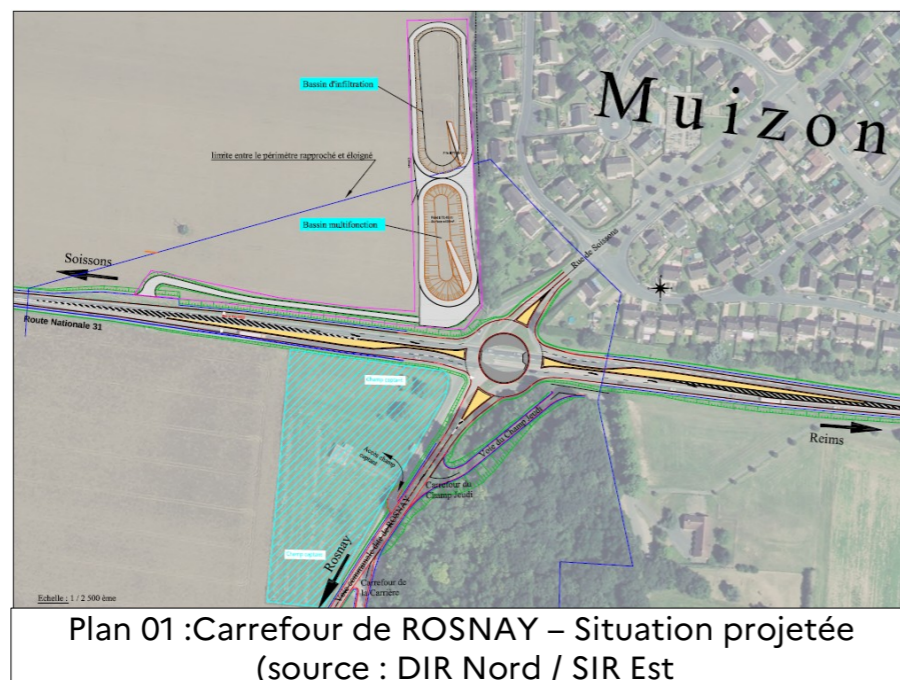
1- INTRODUCTION

Les **Aménagements de sécurité sur la Route Nationale 31 (RN31) à MUIZON** ont fait l'objet d'une concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation portait sur les aménagements suivants :

- **Le carrefour de ROSNAY** : modification d'un carrefour existant en carrefour giratoire avec reprofilage de voirie et mise en conformité de l'assainissement routier – rétablissement de la Route de ROSNAY, de la Voie dite du Champ Jeudi (accès au complexe sportif) et reprofilage du carrefour de la carrière.
- **Le carrefour de GUEUX** : mise en conformité et amélioration de la lecture du carrefour de GUEUX. Sécurisation des mouvements de cisaillement.

La concertation s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 02 janvier 2023.



Le présent document dresse le bilan de cette concertation.

2- RAPPEL DES ACTEURS DU PROJET

LE PORTEUR DU PROJET

Les Aménagements de sécurité sur la RN31 à MUIZON sont pilotés par la Direction Interdépartementale des Routes du Nord (DIR Nord).

Service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique, la DIR Nord entretient, exploite et aménage le réseau routier national non concédé selon une logique de grands itinéraires.

La DIR Nord intervient sur deux régions (Hauts-de-France et Grand-Est), sept départements (Nord, Pas de Calais, Aisne, Ardennes, Somme, Oise et la Marne) et gère près de 1 100 km d'itinéraires.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Les aménagements de sécurité sur la RN31 dans la Marne sont inscrits au Contrat de plan État-Région 2015-2020, sous le nom « Aménagement de sécurité, section FISMES – Muizon » pour un montant de **8 400 000 €**, avec une participation :

- État : 85 % ;
- Conseil Départemental de la Marne 15 %.

Le coût des aménagements sur MUIZON est estimé à 4,9 millions d'euros. Son financement est prévu dans le cadre du plan de relance « FRANCE RELANCE ».

AUTRES PARTENAIRES

- Commune de MUIZON ;
- Communauté Urbaine du Grand REIMS.



3- RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le projet d'Aménagements de sécurité sur la RN31 à MUIZON a fait l'objet d'une concertation en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme (CU), qui prévoit d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration d'un projet susceptible d'affecter l'environnement ou l'activité économique.

Le projet d'aménagement à MUIZON était soumis à cette concertation car il est situé dans une partie urbanisée (zone U) de la commune et son montant est supérieur à 1,9 M€ TTC (Article R103-1 du CU).

LES OBJECTIFS

Le dispositif de concertation visait à :

- **Informer** tous ceux qui peuvent être concernés par le projet : usagers, riverains, élus, associations, acteurs économiques... Cette information se voulait précise et accessible.
- **Communiquer** avec le public sur les principales caractéristiques du projet.
- **Recueillir les observations** du public.

RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation publique était prévue du 28 novembre 2022 au 02 janvier 2023, avec les outils suivants :

- **Un dossier de concertation** consultable pendant toute la durée de la concertation
 - en version numérique, sur le **site Internet de la DIR Nord** :
<https://www.dir.nord.developpement-durable.gouv.fr/>
 - en version papier, à la **mairie de MUIZON**, aux horaires habituels d'ouverture.
- **Un registre** pour recueillir les observations du public
 - en version numérique :
<https://www.dir.nord.developpement-durable.gouv.fr/>
 - en version papier à la **mairie de MUIZON**, aux horaires habituels d'ouverture.

4- L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Un **dossier de concertation** synthétisant l'ensemble des études réalisées a été élaboré.

Il présentait les modalités de la concertation, les acteurs du projet, l'histoire du projet, et le projet d'aménagement. Et enfin, il concluait sur la chronologie des études et des procédures liées à l'opération.

- Le dossier de concertation était consultable pendant toute la durée de la concertation :

- En version numérique, sur le site Internet de la DIR Nord :

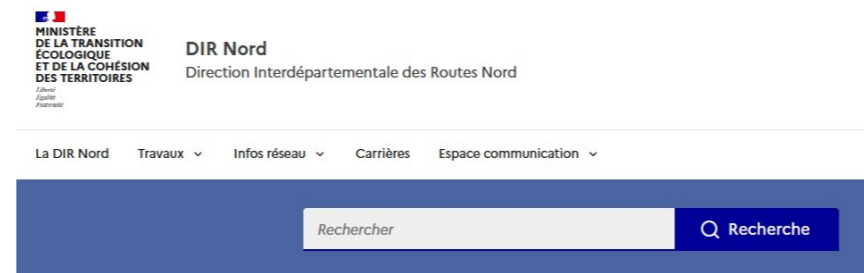
<https://www.dir.nord.developpement-durable.gouv.fr/>

- En version papier, à la mairie de MUIZON, aux horaires habituels d'ouverture.



Afin de faire connaître l'existence de la concertation au plus grand nombre, ce dispositif a été complété par :

- La **publication d'un Bandeau d'information d'actualité** renvoyant à une page dédiée sur le site internet de la DIR Nord.



CONCERTATION
Aménagements de sécurité sur la RN31 à Muizon - Marne
Du 28 novembre 2022 au 02 janvier 2023
Participez à la CONCERTATION PUBLIQUE sur le projet d'aménagement des carrefours de Rosnay et de Gueux, au niveau de la commune de Muizon.



Aménagements de sécurités sur la RN31 à Muizon - Marne

Une concertation publique est menée en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, concernant les d'aménagements de sur la RN31 a Muizon (51). La concertation se déroulera du 28 novembre 2022 au 2 janvier 2023, les travaux débuteront en 2023.

Publié le 28/11/2022

COMMENT PARTICIPER ?
Formulaire de contact

COMMENT PARTICIPER ?

En consultant le dossier de concertation

- Dossier de concertation +
- Annexe +
- Arrêté organisant la concertation avec le public sur le projet d'aménagements de sécurité sur la RN31 à MUIZON (51-Marne) +

En laissant un avis

Déposez un avis sur le registre dématérialisé via le formulaire de contact ci-dessous.

Une version papier du dossier de concertation et du registre sont également disponibles en Mairie de Muizon pendant toute la durée de la concertation, aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

Un bilan de la concertation sera réalisé. Il reprendra synthétiquement l'ensemble des contributions et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage. Il sera rendu public sur ce site internet.

Formulaire de contact

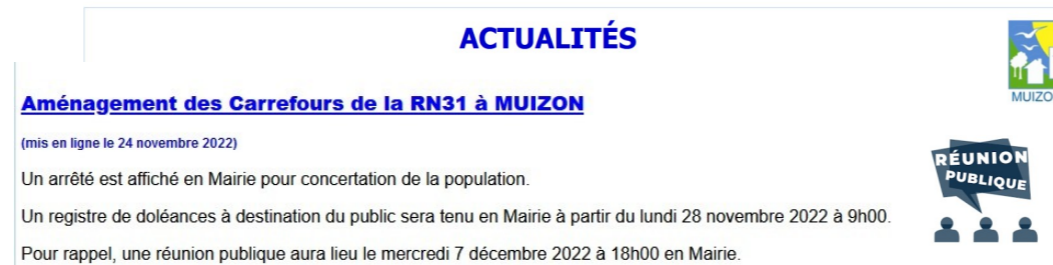
Vous allez être redirigé vers notre formulaire de contact. Après avoir indiqué et confirmé votre adresse, vous serez redirigé sur le formulaire complet. Lors de la saisie de votre commentaire, assurez vous de bien choisir les thèmes "Concertation" et "Aménagement de sécurité sur la RN31 à Muizon - Marne" comme sur l'image ci-dessous.

- L'affichage en mairie de MUIZON.

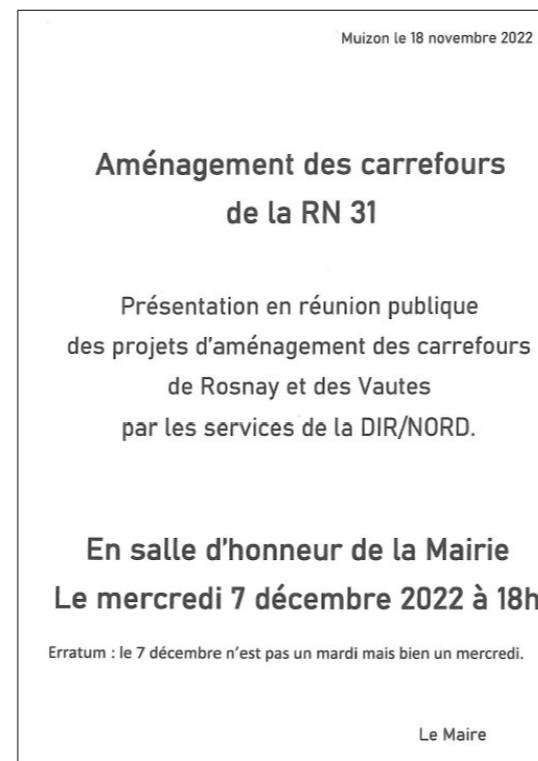


Affiche de la concertation

- La publication d'un bandeau dédié sur la page internet de la ville de MUIZON.



- La distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la ville d'une feuille d'information par la Mairie de MUIZON invitant les habitants à une réunion de présentation du projet le 07 décembre 2022 à 18 à la Mairie de MUIZON.



- La publication par la presse locale d'un article dans le Journal de l'Union le 05 décembre 2023.



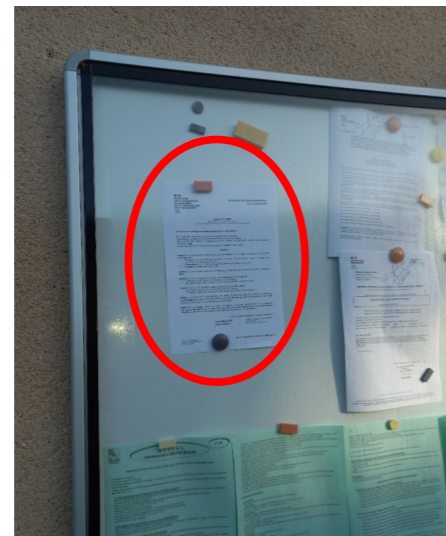
Extrait de l'article :

Les choses avancent, presque un peu mieux que les automobilistes aux heures de pointe sur la Nationale 31 entre Fismes et Reims. Si dans quelques mois devraient débuter les travaux d'aménagement d'un rond-point sur la N31, à hauteur de Muizon, une réunion publique est proposée aux habitants ce mercredi 7 décembre à 18 heures, en mairie.

Un arrêté est d'ailleurs actuellement affiché en mairie, lequel engage la concertation publique autour de ce projet. Jusqu'au 2 janvier, une version papier du dossier de concertation et du registre sont disponibles en mairie mais aussi sur le site internet de la Direction interdépartementale des routes Nord (DIR).



Affichage et dossier de concertation en Mairie de MUIZON



Affichage de l'arrêté d'ouverture de la concertation en Mairie de MUIZON

LES MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC

Le public avait la possibilité de s'exprimer pendant toute la durée de la concertation, en laissant un avis sur les registres :

- Le **Registre papier** disponible en mairie de MUIZON, aux horaires habituels d'ouverture.

Extrait du Registre papier :

J'espère que le bac de réduction du rond point ne va pas être déposé mais sur vers le champ un mur antibruit serait aussi utile.
Placi par Avance

- Le **Registre dématérialisé** sur le site Internet de la DIR Nord :

<https://www.dir.nord.developpement-durable.gouv.fr/>

Formulaire de contact

Vous allez être redirigé vers notre formulaire de contact. Après avoir indiqué et confirmé votre adresse, vous serez redirigé sur le formulaire complet. Lors de la saisie de votre commentaire, assurez vous de bien choisir les thèmes "Concertation" et "Aménagement de sécurité sur la RN31 à Muizon - Marne" comme sur l'image ci-dessous.

Formulaire de contact

Choisir un thème *

Concertation

Choisir un sous thème

Aménagements de sécurité sur la RN31 à Muizon - Marne

Accéder au formulaire de contater

Toutes les données personnelles qui sont recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité. En particulier, le ministère de la Transition écologique s'engage à respecter la confidentialité des messages e-mails transmis au moyen d'une messagerie électronique.

Partager la page

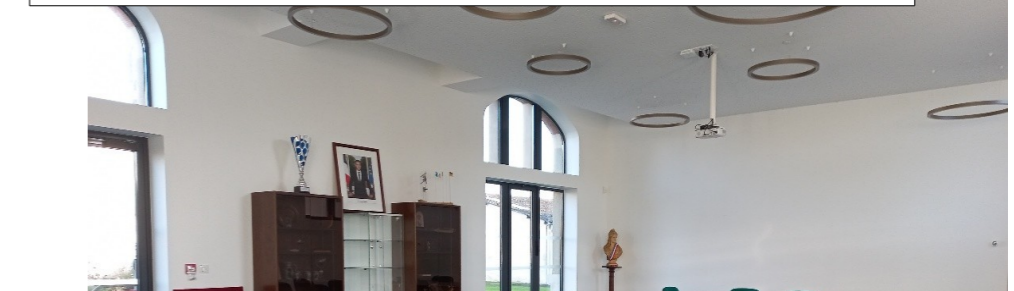
Haut de page

Extrait du Registre internet :

Texte du message de l'utilisateur : Bonjour, je ne comprends pas pourquoi ce rond-point est toujours en discussion au vu des accidents qui se déroulent sur cette portion de route. Je n'ose la prendre car c'est plus que dangereux d'oser la couper, la circulation y est de plus en plus dense, que cela à 12H15 ou 19H05, lorsque je quitte mon travail à Rosnay, je m'envisage plus de couper la route pour me rendre à Fismes, c'est impossible et surtout très dangereux. J'espère que ce rond-point verra le jour car j'ai vu des accidents se dérouler devant mes yeux, les personnes souhaitent couper la route et les véhicules arrivent relativement vite (pas toujours dans le respect des vitesses surtout que le radar est plus loi.

- Le 07 décembre 2023 à 18h, une **Réunion de présentation du projet par les services de la DIR Nord** à la mairie de MUIZON a permis d'expliquer le projet et d'échanger avec les personnes présentes.

Extrait de la présentation :



5- LA PARTICIPATION DU PUBLIC

LES CONTRIBUTIONS

Pendant toute la durée de la concertation, le public a pu formuler ses observations sur le registre internet :

- 454 vues ont été comptabilisées sur le site internet de la DIR Nord ;
- 19 contributions ont été enregistrées sur le registre internet.

Le public a également pu formuler ses observations sur le registre papier :

- 14 contributions ont été transcrites sur le registre papier.

Tous les avis formulés dans le cadre de la concertation ont été pris en compte et analysés.

LES THÈMES ABORDÉS

Les avis exprimés au cours de la concertation ont porté sur :

- les nuisances sonores liées à la RN31 ;
- les risques d'accidents sur les carrefours actuels ;
- les stratégies d'investissement routier ;
- les problématiques de fluidité du trafic ;
- les limitations de vitesse ;
- le fonctionnement du futur aménagement ;
- des propositions techniques sur l'aménagement ou ses abords ;
- les impacts sur la desserte locale.

Cette phase de concertation a également suscité des réflexions plus larges sur le développement urbain et sur les modes doux (cyclistes et piétons).

Le bilan de la concertation présente la synthèse de toutes les contributions regroupées sur 3 thématiques :

La sécurité routière

L'environnement

L'aménagement du territoire

6- LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

THÈME N°1 – LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

▪ **ACCIDENTOLOGIE**

Retours positifs :

Plusieurs contributions sur les registres soulignent le fait que le nouvel aménagement permettra de sécuriser les échanges au niveau des deux carrefours.

Quelques personnes partagent leur expérience de circulation sur la RN31. Ils témoignent de leurs difficultés pour s'insérer sur la RN31 au carrefour de ROSNAY et pour franchir la RN31.

Inquiétudes :

De nombreux contributeurs s'inquiètent sur le risque d'accidents que le futur aménagement (carrefour de ROSNAY) pourrait provoquer et doutent de l'efficacité du projet sur l'accidentologie.

Réponse du maître d'ouvrage :

La sécurité routière est l'objectif essentiel du projet.

En 2009, une étude de diagnostic a été réalisée dans le cadre de la démarche Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes (SURE). Les conclusions de ce diagnostic ont montré la nécessité de sécuriser le carrefour de ROSNAY et d'améliorer la lecture du carrefour de GUEUX. Depuis de nombreux accidents, dont un mortel sur le carrefour de Rosnay, sont venus confirmer l'impérieuse nécessité de sécuriser ces carrefours plans.

Le guide ministériel « Aménagements des Carrefours Interurbains sur les routes principales – Carrefours plans » du 01/12/1998 édité par le Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes précise que : « *Sur une route principale, le giratoire présente toujours un meilleur niveau de sécurité qu'un carrefour plan ordinaire. Le nombre et la gravité des accidents sont généralement beaucoup plus faibles* ».

Un carrefour giratoire permet de briser la cinétique des chocs en cas d'accidents.

▪ ACCIDENTOLOGIE... suite

Inquiétudes :

Certains contributeurs s'inquiètent sur le risque d'augmentation des bouchons que le futur aménagement pourrait provoquer. Ils font référence au giratoire dit « de la Garenne » qui se situe à environ 5 km en direction de REIMS.

Réponse du maître d'ouvrage :

La vocation du futur giratoire est de sécuriser les échanges en permettant aux riverains venant du réseau secondaire de s'engager en toute sécurité sur la RN31 en direction de REIMS ou de FISMES.

Il ne s'agit pas d'un aménagement de gestion de trafic. Cependant, le carrefour giratoire a été aménagé avec une double voie en entrée et en sortie sur la RN31 afin d'assurer une capacité maximale et éviter une congestion supplémentaire.

L'aménagement n'est donc pas comparable à celui de la Garenne, qui dispose d'une seule voie d'entrée et de sortie sur la RN31.

▪ VITESSE

Témoignages :

Des contributeurs font remarquer que les limitations de vitesses actuelles ne sont pas toujours respectées.

Demandes :

Plusieurs contributeurs demandent un abaissement de la vitesse à 50 km/h sur la RN31 au niveau du nouvel aménagement (du carrefour de GUEUX jusqu'à la sortie du carrefour de ROSNAY).

Réponse du maître d'ouvrage :

Les études de comptages effectuées (en 2018 et en 2022) montrent qu'une majorité des usagers respectent la vitesse limite sur ce secteur.

Vitesse moyenne enregistrée au Point Routier (PR) 18+620 (PR situé aux abords du carrefour de Rosnay côté Fismes) :

• sens REIMS vers FISMES : 65 km/h

• sens FISMES vers REIMS : 62 km/h

L'aménagement du carrefour giratoire fera mécaniquement baisser les vitesses comme cela est constaté sur les autres infrastructures du même type.

Il est rappelé que la RN31 est une voie à statut express qui supporte un trafic de transit en plus du trafic de desserte locale. Sur ce type de voie les mesures de réduction de vitesse sont susceptibles de créer d'autres difficultés et des comportements dangereux.

Un bilan à 6 mois sur le nouvel aménagement sera effectué par la DIR Nord afin d'évaluer le comportement des usagers après sa mise en service, une analyse spécifique sera réalisée sur les vitesses pratiquées. Les résultats de ce bilan permettront de relancer, si nécessaire, une réflexion sur la limitation de la vitesse autorisée.

▪ VITESSE... suite

Demandes :

Plusieurs contributeurs ont proposé des équipements complémentaires pour faire « ralentir » les véhicules (mise en place d'un radar dans les deux sens dès la mise en service / radar tronçon à double sens avec limitation de vitesse à 50 km/h).

Réponse du maître d'ouvrage :

Un radar est déjà positionné dans ce secteur dans le sens Fismes-Reims. Il poursuivra son rôle de régulateur des vitesses pratiquées à Muizon. Les résultats du bilan à 6 mois permettront de relancer, si nécessaire, une réflexion sur la modernisation du radar existant en lien avec la cellule Sécurité Routière (SR) de la Préfecture de la Marne.

▪ TRAFIC

Interrogations :

Plusieurs contributeurs s'interrogent sur les éléments pris en compte dans les études de trafic ayant servi au dimensionnement du giratoire (route de ROSNAY).

Réponse du maître d'ouvrage :

En 2018, lors des études de définition du projet, des études de trafic ont été réalisées au niveau du carrefour de ROSNAY. Le dimensionnement du futur giratoire a été configuré sur la base de modélisations croissantes des trafics. Des projections jusqu'en 2040 ont été réalisées avec des augmentations de trafic calculées conformément aux normes techniques en vigueur.

Tous ces éléments ont conduit à aménager le giratoire avec une double voie en entrée et en sortie sur la RN31 afin d'assurer sa capacité maximale. Les études de trafic montrent que le seuil normal d'utilisation du giratoire laisse des réserves de capacités très suffisantes.

▪ **AUTRES DEMANDES LIÉES A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Interrogations sur l'utilisation des abords de la RN31 :

Plusieurs contributeurs se questionnent sur la réglementation aux abords de la RN31 :

- question sur le maintien des accès piétons privés le long de la RN31.
- question sur l'autorisation de stationner le long de la RN31.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet d'aménagement ne modifie pas la réglementation existante aux abords de la RN31.

Il est rappelé que la RN31 est une voie routière au statut express. À ce titre :

- Les accès directs à la RN31 depuis les propriétés privées sont interdits. Les accès peuvent être autorisés uniquement avec une permission de voirie. Sans cette autorisation, les accès ne sont pas possibles.
- Aucun stationnement n'est autorisé le long de la RN31.

Demande concernant la rue Picasso :

Deux contributeurs demandent la mise en place de dispositifs de retenue aux abords de la rue Picasso.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cette demande se situe en dehors du périmètre du projet. Il est tout de même précisé que la configuration des lieux ne justifie pas la mise en place d'un dispositif de retenue.

Interrogation sur le maintien d'un accès privé au niveau du carrefour de GUEUX (rue des Vautes) :

Un contributeur interroge sur le maintien de son accès privé à une partie de sa propriété au niveau de l'aménagement prévu rue des Vautes.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cette demande est prise en compte par le maître d'œuvre. Il se rapprochera du contributeur en phase travaux afin d'assurer des conditions d'accès satisfaisantes à sa parcelle.

THÈME N°2 – L'ENVIRONNEMENT

▪ ***BRUIT***

Témoignages :

La grande majorité des contributeurs témoignent des nuisances sonores liées à la RN31.

Réponse du maître d'ouvrage :

La RN31 est répertoriée parmi les infrastructures routières suivies par l'État au titre du programme de prévention de lutte contre le bruit. L'arrêté préfectoral du 24 juillet 2001 classe cette infrastructure routière en catégorie 2. A l'heure actuelle son niveau d'exposition dans Muizon ne lui permet pas d'être identifiée comme un Point Noir Bruit (PNB) et de faire partie du programme national prioritaire d'intervention.

Inquiétudes :

Une grande majorité des contributeurs craignent une augmentation du bruit après la réalisation du nouvel aménagement (accumulation de véhicules, ralentissements, accélérations).

Réponse du maître d'ouvrage :

Concernant le bruit, hors considération du fait que l'urbanisation s'est rapprochée de la RN31 et non l'inverse, la DIRN a mené des études acoustiques afin d'évaluer l'incidence du giratoire sur l'environnement sonore. Cette étude tient compte des phases d'accélération et de freinage au niveau du futur giratoire de ROSNAY ainsi que des évolutions de trafic. Les simulations démontrent que les augmentations du niveau sonore seront imperceptibles rapportées à la situation actuelle.

▪ ***BRUIT... suite***

Demandes :

Une grande majorité des contributeurs demande la mise en place d'aménagements de lutte contre le bruit : murs anti-bruits, merlons de terre, plantations d'arbres (masque végétal), nouveau revêtement de sol.

Réponse du maître d'ouvrage :

Les outils d'intervention nationaux actuels relatifs à la lutte contre le bruit au voisinage des infrastructures bruyantes ne permettent pas de financer de murs anti-bruits ou autres dispositifs équivalents pour les zones non PNB.

Malgré tout, la DIRN plantera quelques masques végétaux sur les rares emprises publiques disponibles autour de la RN31. Ces éléments végétaux seront d'un impact neutre sur le plan phonique.

L'ensemble de la structure de chaussée sur plusieurs dizaines de centimètres ainsi que le revêtement de la couche de roulement de la chaussée seront refaits sur tout le linéaire de l'aménagement, depuis le carrefour de ROSNAY jusqu'au carrefour de GUEUX. Ce nouveau revêtement devrait améliorer les nuisances sonores de manière relative.

Demande concernant le bruit au niveau du passage souterrain existant :

Deux contributeurs informent de l'effet « caisse de résonance » au niveau du passage existant sous la RN31 pour les mobilités douces. Ils demandent et demande si un aménagement pourrait être envisagé afin de limiter ce désagrément.

Réponse du maître d'ouvrage :

Comme vu précédemment le reprofilage complet de la RN dans sa partie supérieure devrait améliorer cet effet sonore de résonance, sauf à ce que la nuisance sonore soit liée à un problème sur l'ouvrage sous-terrain dont la gestion appartient à la collectivité.

■ **PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE MUIZON**

Retours positifs :

Plusieurs contributeurs reconnaissent que cet aménagement apporte une meilleure protection du captage de la commune de MUIZON.

Interrogations :

Quelques contributeurs se questionnent sur les pollutions qui pourraient survenir au niveau du captage en eau potable de la commune de MUIZON et des risques pour les particuliers disposant d'un jardin en dessous de la côte des futurs bassins d'assainissement.

Un contributeur alerte sur la gestion des eaux de pluie lors de gros orages qui s'accumuleraient dans le périmètre immédiat du captage (proposition de réaliser un busage sous la RN31).

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet d'aménagement renforce significativement la protection du captage puisqu'il prévoit la récupération de toutes les eaux routières du carrefour dans un réseau d'assainissement étanche et suffisamment dimensionné pour résister aux pluies et pollutions accidentelles.

Le projet est sans impact sur le reste des eaux du bassin versant naturel qui continueront à s'infiltrer naturellement.

■ **POLLUTIONS DE L'AIR**

Demandes :

Plusieurs contributeurs craignent une augmentation de la pollution de l'air après la réalisation du carrefour giratoire.

Ils demandent un abaissement de la vitesse à 50 km/h sur la RN31 ou la mise en œuvre d'écrans contre la pollution routière.

Réponse du maître d'ouvrage :

Lors des études de définition du projet, une étude de l'état initial sur l'air a été réalisée. Elle a pris en compte les données du futur aménagement (carrefour giratoire de ROSNAY, accélérations, freinages). Elle s'est basée sur les données des « Stations Atmo Grand Reims » et sur une étude menée sur la section « Fismes - RD230 » en 2017.

La synthèse de l'étude indique que les effets du projet sont considérés comme non significatifs sur la qualité de l'air.

Ces éléments ne peuvent justifier l'abaissement de la vitesse sur la RN31.

■ **PAYSAGE**

Interrogation :

Une contribution demande quel sera l'impact des bassins d'assainissement sur le paysage.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'insertion au paysage des bassins est prévue comme sur les plans du dossier. Une attention particulière sera accordée aux éléments végétaux permettant d'améliorer la composition paysagère.

Demande de masque végétal :

Une contribution demande l'implantation d'un masque végétal aux abords du futur giratoire afin de cacher les jardins des usagers de la RN31.

Réponse du maître d'ouvrage :

La DIR Nord étudiera la possibilité d'implanter des masques végétaux et fera son possible pour conserver au maximum les masques végétaux existants. La mise en place de plantations n'est envisageable que sur les emprises foncières publiques, qui demeurent très limitées autour de la RN31 compte tenu de la grande proximité des habitations.

Interrogations :

Des contributeurs interrogent sur la possibilité de réduire la surface de déboisement qui leur semble importante.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet a été conçu avec l'objectif de limiter le déboisement, en tenant compte de l'ensemble des paramètres de conception et contraintes du site. Il tient compte des règles de géométrie (et faisabilité technique), de sécurité pour les usagers et également de la présence des habitations, du captage et de ses périmètres de protection, du boisement contenant une partie en zone Espace Boisé Classé et des terres agricoles. Des mesures de compensation environnementale importantes sont consacrées au projet.

■ **PAYSAGE... suite**

Demande sur la participation sur la compensation environnementale du boisement :

Un contributeur demande si une concertation est prévue avec la population de la commune de MUIZON pour le choix des essences qui seront retenues pour le reboisement. Il demande également si la participation de la population est prévue pour la plantation.

Réponse du maître d'ouvrage :

Les essences d'arbres qui vont être replantées ont été définies avec l'autorité administrative et environnementale en charge de l'autorisation de défrichage. La zone de compensation a été retenue avec son accord sur les délaissés de l'échangeur « dit de la Cueillette ».

Une opération participative avec la population pour ce reboisement pourra être envisagée avec le soutien de la commune de Muizon. La DIR Nord a déjà conduit des actions similaires sur l'autoroute A1.

■ **PHASE CHANTIER**

Interrogation sur l'implantation de la base de vie durant le chantier :

Un contributeur demande où sera installée la base de vie pour les travaux.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le positionnement de la base de vie sera défini en phase préparatoire avec l'entreprise. Un suivi prescriptif sera mis en œuvre pendant le chantier pour que les dispositions de protections des zones sensibles soient respectées (captage, habitations, zone agricole, zone boisée).

THÈME N°3 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sentiment d'injustice :

Un grand nombre de contributeurs regrette l'absence de déviation de la commune de MUIZON avec mise à 2x2 voies et échangeurs dénivelés sur la RN31. Ils font remarquer que des communes voisines ont bénéficié de ces grands aménagements.

Réponse du maître d'ouvrage :

La RN31 permet de relier l'agglomération de REIMS aux limites du département de l'Aisne sur un linéaire d'environ 25 km. Elle supporte à la fois un trafic de transit et un trafic local (18 800 véhicules / jour dont 12,3 % de poids-lourds – station de comptage de MUIZON).

Depuis les années 1980, l'opération de mise à 2 x 2 voies de la RN31 au niveau de Muizon n'a jamais abouti en l'absence de décision nationale favorable et de bouclage financier. Depuis, l'urbanisation sur ce secteur s'est largement poursuivie, rendant plus complexe et plus coûteuse la réalisation de cette déviation. La RN31 porte désormais un trafic largement alimenté par les échanges locaux et pendulaires. Les enjeux de mobilité sont désormais locaux.

Les données d'accidentologie recensent 11 accidents corporels depuis 2016 dont 9 graves particulièrement sur le secteur de MUIZON.

La priorité de l'État a donc été de privilégier un objectif de sécurisation de cet itinéraire pour répondre aux nouveaux enjeux sur ce territoire.

C'est à ce titre qu'une opération de sécurisation routière a été inscrite au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015 – 2020 pour un montant de 8,4 millions d'euros (État : 85 %, Conseil Départemental de la Marne : 15%).

Interrogation :

Un certain nombre de contributeurs s'interrogent sur la « coupure » existante (RN31) entre la commune d'une part et la zone du Champ Jeudi et de la route de GUEUX d'autre part.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'aménagement de sécurité ne créera pas de coupures supplémentaires par rapport à la situation existante. Les échanges internes seront réorientés sur des carrefours sécurisés afin de limiter les accès directs à la RN31 et de supprimer les mouvements de cisaillement. Ces mouvements sont les plus dangereux car provoquent des accidents avec des blessures corporelles voire mortelles, selon l'étude d'accidentologie réalisée. Il y aura deux carrefours sécurisés pour maintenir les échanges et accès à la commune via l'échangeur dit « de la Cueillette » et le futur giratoire de ROSNAY.

Une réflexion est en préparation par les collectivités en charge de l'organisation des mobilités (Commune de Muizon et Grand Reims) pour créer un corridor de déplacements depuis la route de GUEUX et le complexe sportif du Champ Jeudi, qui intègre également les modes doux (piétons, cycles...).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE... suite

Inquiétudes relatives à l'allongement de parcours :

Des contributeurs soulignent l'allongement de parcours pour les personnes habitant route de GUEUX.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'objectif principal de cet aménagement de sécurité est de créer un carrefour sécurisé et de concentrer les mouvements sur celui-ci. La suppression des mouvements de cisaillement (de traversée ou de tourne-à-gauche) doit permettre de créer des conditions moins accidentogènes, mais avec des parcours parfois un peu plus longs.

Demande concernant l'urbanisme :

Un contributeur demande le déclassement de la constructibilité des terrains en bordure de la RN31 (ancienne usine au Sud de la RN31).

Réponse du maître d'ouvrage :

La compétence urbanisme n'est pas du ressort de l'État mais de la commune et de son EPCI. Il ne peut trouver de réponse dans le présent dossier.

Demandes de voiries supplémentaires et de développement des modes doux :

- **Proposition d'une voie parallèle à la RN31 :**

Plusieurs contributeurs proposent la réalisation d'une voie parallèle à la RN31 permettant de relier la route de ROSNAY (et le complexe sportif du Champ Jeudi) à la route de GUEUX.

- **Proposition d'un passage inférieur rue des Voutes :**

Plusieurs contributeurs proposent l'aménagement d'un passage inférieur au niveau de la rue des Voutes (carrefour de GUEUX). Ils précisent que cela permettrait l'extension de la commune de MUIZON de ce côté de la RN31.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE... suite

· Demandes concernant les modes doux :

Plusieurs contributeurs demandent l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RN31 ainsi que des traversées sécurisées pour les modes doux au niveau des deux carrefours.

Il est également évoqué la mise en place d'une réflexion sur un parking de covoiturage et sur le report modal (train).

Plusieurs contributeurs demandent l'amélioration du passage souterrain existant et la réalisation d'une voie (cyclable notamment) vers la route de GUEUX comme celle existante vers la zone du complexe sportif du Champ Jeudi.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'ensemble de ces éléments est indépendant de l'aménagement de sécurité routière porté par l'État. Ils font partie intégrante des mesures d'accompagnement dont la responsabilité incombe aux collectivités locales. Le présent dossier de sécurité routière n'a pas vocation à traiter des questions de développement urbain, d'aménagement du territoire municipal, ni de l'organisation des mobilités locales. Il est néanmoins précisé que le projet de l'État n'apporte aucune modification au passage souterrain du « Champ-Jeudi », qui restera utilisable tout au long des travaux.

Une réflexion est en préparation par les collectivités en charge de l'organisation des mobilités (Commune de Muizon et du Grand Reims) pour traiter des mesures d'accompagnement territoriales.

7- CONCLUSION

La concertation s'est déroulée comme prévu du 28 novembre 2022 au 02 janvier 2023.

Le dossier de concertation a pu être consulté dans son intégralité sur support papier pendant toute la durée de la concertation et sur le site internet dédié.

Les registres étaient accessibles pendant toute la durée de la concertation.

Le maître d'ouvrage remercie toutes les personnes qui ont participé à cette concertation. Le nombre et la qualité des contributions témoignent de l'intérêt porté au projet (des avis argumentés et beaucoup de propositions).

Chaque contribution a été analysée attentivement.

Depuis la concertation :

- la DIR Nord impulse des réunions inter-services pour mettre en lumière les contributions qu'elle ne peut pas gérer dans le cadre de cet aménagement (contributions relatives au bruit, à la réalisation de la voie parallèle à la RN31 et aux modes doux).

- un appel d'offres pour les travaux a été lancé et les procédures réglementaires et foncières sont en voie de finalisation.

Le bilan et l'arrêté portant bilan de la concertation seront consultables sur le site internet de la DIR Nord pendant 2 mois www.dir.nord.developpement-durable.gouv.fr

Dans une démarche de communication au plus proche des habitants de MUIZON :

- Le lien menant au bilan de la concertation sera envoyé directement par mail aux personnes ayant contribué au registre internet ainsi qu'aux personnes ayant laissé leurs adresses électroniques dans le registre papier.
- Le lien sera également publié sur le site internet de la mairie de MUIZON.

Le maître d'ouvrage tient à remercier la Mairie de MUIZON pour son étroite collaboration au bon déroulement de cette concertation.

CHRONOLOGIE DES ÉTUDES ET DES PROCÉDURES LIÉES À L'OPÉRATION

Hors aléas

